

POSTULAT interpartis

Réalisation de plans de mobilité scolaire

Le Conseil municipal est prié d'initier, en collaboration avec l'ATE, des plans de mobilité scolaire dans un certain nombre d'écoles enfantines et primaires de Bienne.

Développement

Depuis quelques années, des plans de mobilité scolaire sont réalisés en Suisse romande en collaboration avec l'ATE. Cette démarche pédagogique impliquant élèves, enseignants, parents et autorités est expliquée en détail sur un site internet spécialement créé par l'ATE :

<http://www.mobilitescolaire.ch/> .

Un plan de mobilité scolaire permet de repenser les trajets entre domicile et établissement scolaire. Il a pour but d'encourager les solutions les moins polluantes, d'obtenir des parcours sécurisés sur le chemin de l'école et d'améliorer la convivialité des abords de l'école.

A travers une enquête auprès des parents et/ou des enfants, il s'agit d'identifier les habitudes, les points noirs (endroits dangereux) où la sécurité des élèves est mise en danger sur le chemin de l'école, les lieux d'où viennent majoritairement les élèves. L'analyse des données réunies permet ensuite de réfléchir aux mesures susceptibles d'influencer les modes de déplacement, puis de proposer un certain nombre d'actions, de projets et d'aménagements en vue d'augmenter la sécurité sur le chemin de l'école.

Un plan de mobilité permettrait aussi de réduire les cas toujours plus nombreux d'enfants conduits à l'école en voiture, notamment pour une question de sécurité. Outre la pollution et l'accroissement du trafic qui en résulte, ces « parents-taxis » privent l'enfant de mouvement et de contact social sur le chemin de l'école.

Un plan de mobilité pourrait également encourager les parents à créer un pedibus, « le bus scolaire à pied ».

19 février 2014.

Roland Gurtner

PASSERELLE



Dana Augsburger-Brom

SP/PSR Fraktion



Christoph Grupp

Grüne / Les Verts

